

mardi 16 décembre 2014

l'affaire Maurice Audin, par Jean Monneret



Vérités et propagandes sur l’Affaire Audin (1957-2012)

Jean MONNERET

la Bataille d’Alger

En quoi consiste l'affaire Audin ? Il s'agit d'une disparition. Celle d'un jeune mathématicien, assistant à la Faculté d'Alger. Membre du Parti Communiste Algérien (P.C.A.) et favorable à l'Indépendance, il était soupçonné d'avoir hébergé des militants clandestins de son parti, lequel était dissous depuis le 13 septembre 1955. Ceci se produisit en pleine Guerre d'Algérie, durant un épisode appelé la Bataille d'Alger.

Maurice Audin fut arrêté dans la nuit du 11 au 12 juin 1957 par les paras de la 10e D.P. Le bruit courut assez vite qu'il avait été torturé. Il fut assigné à résidence et, le 1er juillet, on apprit qu'il s'était évadé et n'avait pas reparu. Au début du même mois, son épouse Josette et ses avocats (communistes) très sceptiques quant à l'évasion, portèrent plainte contre X pour homicide volontaire. Le bruit se répandit cette fois qu'il était mort sous la torture. L'affaire Audin commençait.

Que s'était-il passé ? Ou plutôt peut-on savoir ce qui s'est passé ? Essayons de répondre.

Le 20 juin 1956, le Front de Libération Nationale^[i] (FLN) avait déclenché dans les rues d'Alger une vague d'attentats aveugles contre les Européens. Deux rebelles, pris les armes à la main, venaient d'être exécutés à la prison Barberousse. En représailles, Ouamrane, le chef de l'insurrection dans l'Algérois avait ordonné d'abattre tout pied-noir âgé de 18 à 60 ans. Ces attentats contre des civils innocents s'étaient multipliés ; femmes et enfants n'étant pas épargnés.

ALGER

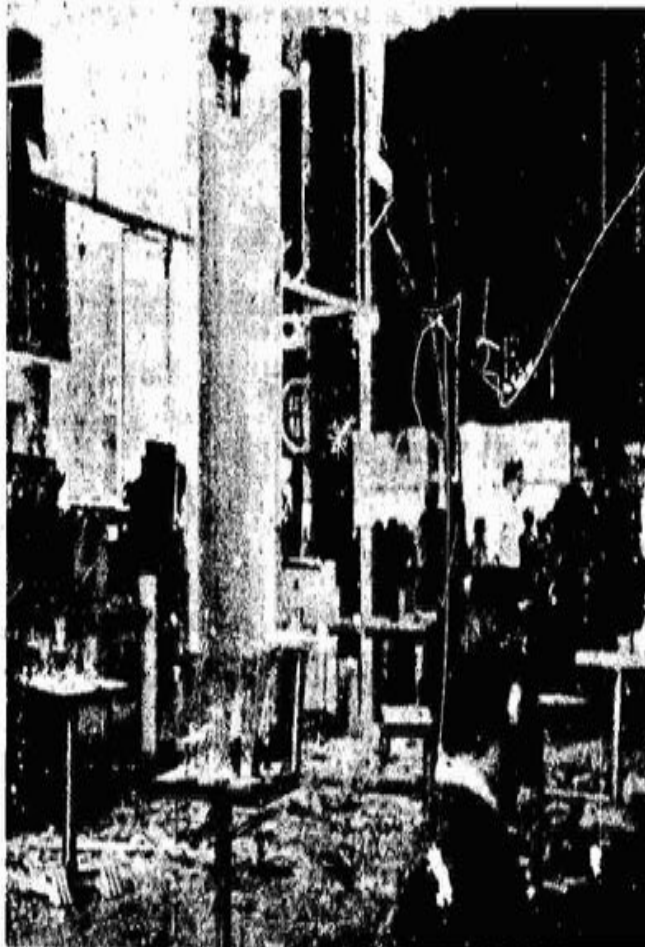
Alain de SERIGNY 20, rue de la Liberté
ANCS Téléphone : 373-80 à 85

DIMANCHE
30
SEPTEMBRE
L'UNDE
1^{re}
OCTOBRE
1956
4^e ANNÉE
1877

Hier soir entre 18 h. 35 et 19 h. à Alger :

3 BOMBES A RETARDEMENT

Au "MILK-BAR", place d'Isly
à la "CAFÉTÉRIA", rue Michelet



L'aspect de la terrasse du « Milk Bar », place Bugaud, quelques instants après l'explosion qui s'est produite à l'intérieur

et 2, boulevard
Amiral-Pierre

60 BLESSÉS

hospitalisés

dont **3 mourants**

(2 femmes, 1 enfant)

et **22 gravement**

atteints

12 AMPUTÉS

7 d'une jambe

5 d'un bras

Trois attentats à la bombe — dont deux presque simultanés, au cœur d'Alger — ont été commis hier soir entre 18 h. 35 et 19 heures, en pleine foule de fin de journée dominicale. C'est dire que des femmes et des enfants, notamment, figurent parmi les victimes, hélas nombreuses : 65 blessés transportés dans les hô-

À l'automne, l'horreur des agressions à la bombe commises dans des établissements du centre-ville, au Milk Bar, à la Cafétéria, au Coq-Hardi et en bien d'autres lieux bouleversa l'opinion en Algérie et en France, comme d'ailleurs, l'opinion internationale, car, les correspondants de presse rapportaient et filmaient quotidiennement ces événements. Le 10 août 1956 un attentat contre-terroriste dans la Casbah fit de nombreux morts

Devant la gravité de la situation, le ministre résidant, le socialiste Robert Lacoste, avait décidé le 7 janvier 1957, de remettre les pouvoirs de police du Préfet Baret au général Massu. Les parachutistes qu'il commandait investirent la capitale. Ils entreprirent d'y démanteler sans mollesse les réseaux du FLN.

Le 9 juin 1957, un nouvel attentat de ce dernier au Casino de la Corniche, à Saint-Eugène, fit 8 morts et une dizaine de blessés, surtout parmi les jeunes israélites qui, nombreux, fréquentaient cet établissement. Des femmes, des jeunes filles figurèrent en nombre parmi les victimes.

Disposée sous l'estrade de l'orchestre de jazz

Une bombe explose (vers 19 h) au Casino de la Corniche

au milieu de la foule des danseurs



morceaux; est tombé, l'estrade ayant été en partie pulvérisée

7 morts

dont le chef d'orchestre, Lucky Starway →

85 blessés (39 femmes)

dont 10 dans un état très grave

Hier soir, le crépuscule tombait, il était environ 18 h. 45, quand une bombe de forte puissance explosa au « Casino de la Corniche » situé près de Pointe-Pescade et appartenant à M. Henri Azopardi. Ce jour c'était dimanche, un dimanche de Pentecôte...

la dernière
MINUTE

Nombreux étaient les citadins qui avaient quitté la ville pour quelques distractions. Certains revenaient des pages, d'autres de la cartomane et ils s'arrêtaient là pour exécuter quelques danses. Les endroits présentant un orchestre sont devenus rares, de-

(Suite en page 3)



Le chef d'orchestre Lucky Starway qui a été déshiqué par l'explosion.

Le poseur de la bombe un plongeur de l'établissement a été arrêté dans la soirée avenue Gandillot

Près de Limoges

M. Marcel Champeix échappe à un attentat

Une voiture de gendarmerie
qui l'escortait se renverse
après avoir essuyé des coups de feu

LIMOGES (F.P.). — M. Marcel Champeix, secrétaire d'Etat, chargé des Affaires algériennes, venant de Paris, reprenait hier matin, vers 1 h., son domicile particulier à Masseret (Corrèze) par la route nationale 20.

Il avait pris place, en gare de Limoges-Bénédictins, dans la voiture de la gendarmerie chargée de l'accompagner dans ses déplacements et était suivi d'une deuxième voiture conduite par le capitaine de gendarmerie de Tulle.

A environ 32 km. de Limoges, près du pont de la Roselle, alors que la voiture conduisant le Ministre, était

(Suite en page 3)



L'arrestation d'Audin se produisit trois jours plus tard. Elle ne découlait pas des activités du FLN que nous venons de décrire. Le parti communiste algérien auquel avait appartenu le jeune mathématicien était certes favorable à l'indépendance de l'Algérie, mais son interpellation n'était pas en lien direct avec les bombes déposées dans Alger par les réseaux nationalistes[[ii](#)].

Les communistes et les nationalistes algériens avaient des relations aussi tendues que complexes. Leur hostilité remontait au moins aux années 1930 et, à l'époque du Front Populaire, la presse du parti appelait les nationalistes, des nazionalistes. En 1945, au moment des événements de Sétif, les communistes étaient de ceux qui réclamaient la répression la plus ferme contre les fauteurs de trouble[[iii](#)].

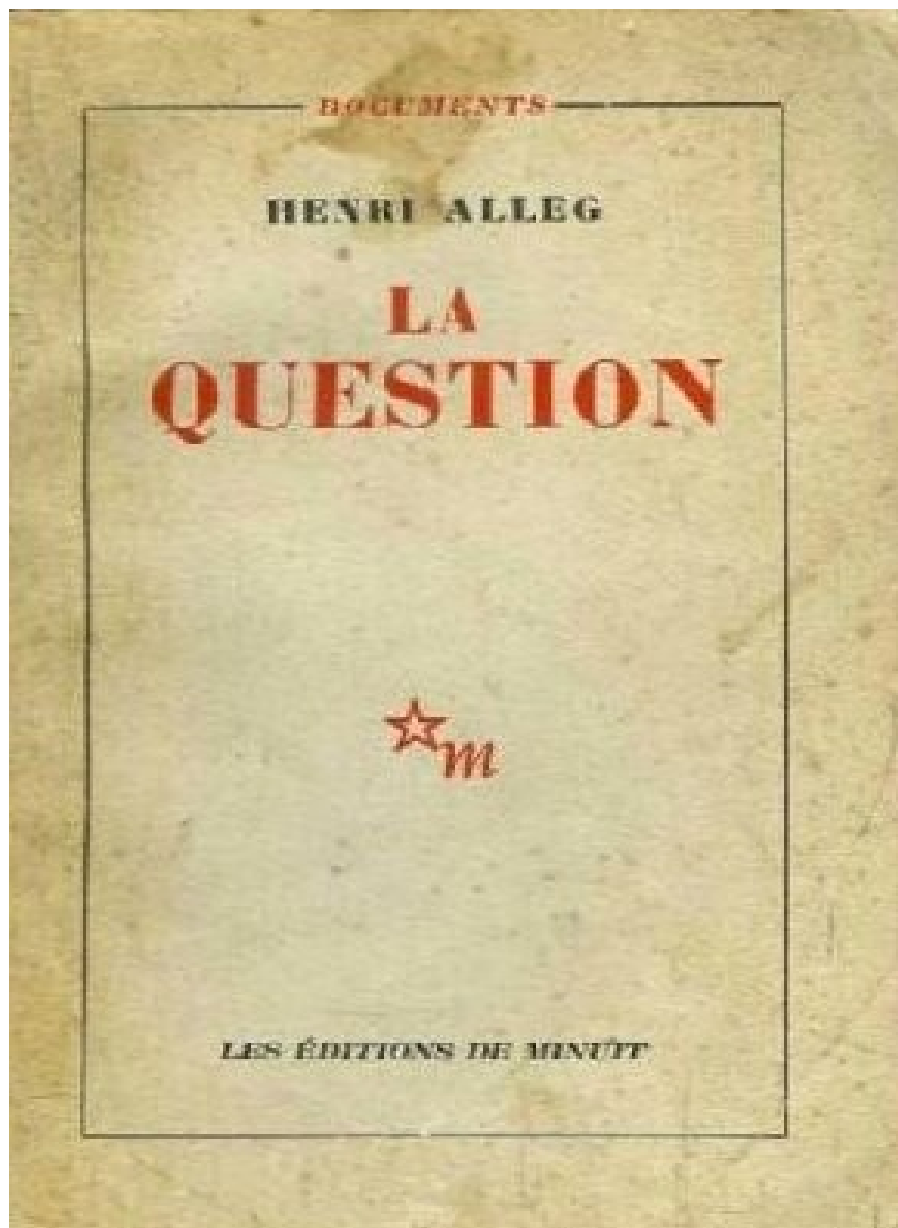
Quelques mois après le déclenchement de l'insurrection du 1er novembre 1954, le PCA, initialement très réservé, avait créé sa propre organisation de lutte armée, les Combattants de la Libération (C.D.L.). Ces derniers avaient eu la prétention de mener un combat autonome. La désertion de l'aspirant communiste Maillot avec emport d'armes, les avait incités à créer leur propre maquis.



Le FLN ne l'entendait pas de cette oreille et il avait imposé aux CDL de remettre les armes de Maillot et de se dissoudre pour rejoindre, individuellement, les maquis nationalistes. Le PCA officiellement interdit, continuait d'exister clandestinement en distribuant des tracts et en diffusant des journaux. En revanche, il avait dû abandonner toute velléité de diriger, ou même simplement d'influencer, le déroulement de la lutte armée. C'était le monopole du FLN.

Des militants communistes organisaient secrètement des filières d'accueil pour leurs propres dirigeants traqués. Ils les cachaient ou les exfiltraient[iv], selon le cas. Maurice Audin était un important hôte. Les parachutistes l'accusaient d'avoir abrité chez lui le nommé Caballero, chef communiste en cavale.

Les militaires arrêtaient Audin (11/12 juin 1957) et ayant organisé une souricière dans son appartement, ils y appréhendaient, trois jours après, le nommé Henri Alleg, ex-directeur du journal communiste interdit Alger-Républicain. Les deux hommes furent conduits au centre de tri d'El Biar. Ils y furent interrogés sans ménagement et Alleg détailla plus tard, les épreuves endurées dans un livre publié en France et, intitulé La Question.



La Question, d'Henri Alleg, 1957

Dès le début du conflit algérien, les milieux intellectuels métropolitains s'étaient émus de la brutalité des interrogatoires menés par certains groupes de militaires français. Une véritable campagne s'étant engagée en ce sens, alimentée par des journaux comme L'Express, France Observateur et L'Humanité.

Atténuée par l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement socialiste en janvier 1956, elle reprit de plus belle lorsqu'il devint évident que le nouveau gouvernement allait amplifier les opérations militaires. Et non pas faire la paix comme il l'avait laissé entendre.

Dans les milieux opposés à la Guerre d'Algérie et plus ou moins favorables à l'indépendance, la torture fut souvent présentée comme une activité systématique et généralisée des militaires français (ce qui était inexact mais la désinformation sur ce point n'a jamais cessé). La dénonciation de la torture se centra vite sur le cas du mathématicien et un Comité Audin fut créé en novembre 1957.



Maurice Audin

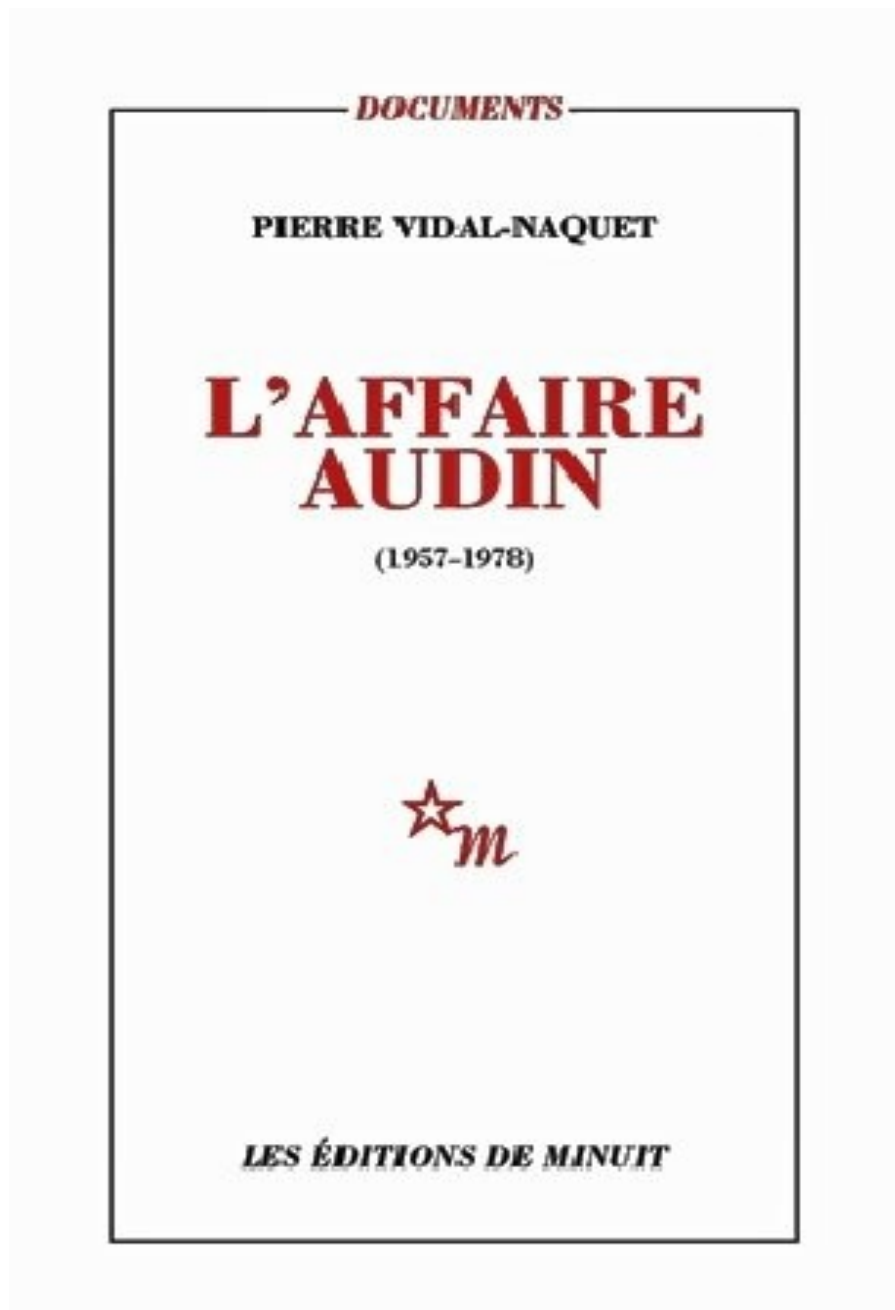
Les disparitions durant la Guerre d'Algérie furent assez fréquentes : plusieurs milliers de civils en furent victimes tant du fait de l'activité des forces de l'ordre, que du fait des rebelles du FLN. Pourquoi la victime Audin a-t-elle connu ce traitement médiatique «privilegié» ? Pourquoi ce disparu-là fut-il élevé au rang de symbole de la lutte menée par des intellectuels (de gauche pour l'essentiel) contre la torture ?

Un premier élément de réponse nous est fourni par le fait que le problème de la torture mobilisait bien au-delà du milieu communiste. Ce fut l'habileté de ceux qui soutinrent le Comité. Ils débordaient largement les cercles communistes, même si ceux-ci jouèrent un rôle important.

Pierre Vidal-Naquet, le secrétaire du Comité Audin et sa cheville ouvrière, était représentatif de ce genre de personne, hostile à la torture certes mais peu favorable au communisme stalinien. Il était même de sensibilité trotskyste, ce qui dans ce contexte ne pouvait pas tomber plus mal, car l'antagonisme était alors très vif entre ce courant et les communistes «orthodoxes».

Dans la France de 1957, ceux-ci étaient à peine informés de la déstalinisation et étroitement formatés pour un appui inconditionnel à leurs chefs Maurice Thorez et Jacques Duclos. Ils connaissaient mal le rapport Khrouchtchev de 1956 contre Staline et le bureau politique du PCF cachait à peine son hostilité à ce texte (invariablement désigné dans sa presse comme «le rapport attribué au camarade Khrouchtchev»).

Mais Vidal-Naquet et les animateurs du Comité surent faire taire leurs divergences qui n'étaient pas minces. Ils collaborèrent très longtemps sur ce dossier précis en mettant entre parenthèses leurs désaccords[v]. La chose, à cette époque, était des plus rares.



Son livre *L'affaire Audin*^[vi], contient d'autres éléments qui éclairent les raisons pour lesquelles le cas du jeune mathématicien devint emblématique. Citons la page 30 :

«Nous étions quelques-uns à penser que cette bataille [contre la torture] avait besoin d'un nom et d'un symbole comme l'avait été autrefois Alfred Dreyfus et ce fut le nom de Maurice Audin qui fut choisi.

Le nom, et la référence à l'affaire Dreyfus, étaient bien et mal choisis. Ils étaient bien choisis parce que Maurice Audin était à la fois un Européen, ce qui évitait les réactions racistes contre les SNP (sans nom patronymique) Mohammed ; un communiste ce qui lui attirait la sympathie d'une fraction alors importante de l'opinion – et, de fait la presse communiste ne cessa jamais de mettre en avant le nom de celui qu'elle appelait «le jeune savant» - avec, il est vrai, en contrepartie, l'hostilité d'autres secteurs. Il était, enfin un universitaire, un mathématicien de niveau honorable^[vii], dont la thèse venait

d'être achevée sous la direction de Laurent Schwartz, très jeune de surcroît – il avait vingt-cinq ans -, ce qui provoquait des solidarités corporatives, et d'abord celle de ses collègues assistants, dont j'étais.»



Pierre Vidal-Naquet

En résumé, à la question : pourquoi Maurice Audin, disparu de la Bataille d'Alger, fut-il au centre d'une campagne de soutien à son épouse et de dénonciation des pratiques des militaires français qui l'ont arrêté, nous répondrons, - avec son défenseur principal Pierre Vidal-Naquet -,

- parce que Maurice Audin était européen,
- parce qu'il était communiste,
- parce qu'il était universitaire.

Ajoutons enfin que Madame Josette Audin, épouse du disparu, joua un rôle-clé. Disposant de contacts universitaires, juridiques et administratifs, elle connaissait les codes et les ressorts de la société européenne. Bien conseillée,

elle put agir sans délai lorsqu'elle apprit que son mari s'était évadé (l'évasion n'étant qu'une des thèses, aujourd'hui battue en brèche, expliquant la disparition d'Audin).

Il faut reconnaître aussi que tout au long des décennies écoulées, cette dame fit preuve d'une ténacité hors du commun. La mobilisation de l'appareil communiste ne faiblira pas davantage. Elle se manifesta en particulier par l'inlassable activité d'avocats dévoués et compétents.



un double problème

Au cours de la Bataille d'Alger, des instances militaires locales chargées d'interroger les suspects utilisèrent la torture pour obtenir des renseignements. Ce point est établi et aucun historien ne le conteste, d'autant moins que le général commandant ces opérations, Jacques Massu l'a indiqué dans ses mémoires : «Le procédé le plus couramment utilisé, en sus des gifles, était l'électricité par usage des génératrices des postes de radio (la gégène : première syllabe du mot génératrice) et application d'électrodes sur différents points du corps. Je l'ai expérimenté sur moi-même dans mon bureau d'Hydra au début de 1957, et la plupart de mes officiers en ont fait autant» (J. Massu La vraie bataille d'Alger Ed. Plon p. 165).

Les responsables militaires de cette époque aujourd'hui décédés comme Massu ont déclaré non moins régulièrement avoir reçu des instructions des dirigeants politiques auxquels ils obéissaient. Ceux-ci leur ont toujours assuré qu'ils seraient «couverts» pour ce qui adviendrait. Ces personnages appartenant à la sphère politique étaient, pratiquement toujours, des hommes de gauche. Certains commentateurs aujourd'hui ont tendance à gommer leurs responsabilités. Celles-ci doivent être rappelées et non pas exclusivement attribuées à des militaires.

Parmi les officiers français, certains de tout premier plan, étaient hostiles à la torture et le firent savoir : le colonel Yves Godard alors placé à la tête du secteur Alger-Sahel, le colonel Trinquier chargé d'assurer la collecte des renseignements, le commandant Helie Denoix de Saint-Marc et de nombreux autres officiers moins connus^[viii]. Un autre officier Jacques Paris de Bollardièrre s'est opposé à la torture. Il l'a fait dans des conditions spéciales, en approuvant publiquement le livre de Jean-Jacques Servan-Schreiber Lieutenant en Algérie et en se plaçant en opposition déclarée à la politique gouvernementale. Sa manière d'agir ne pouvait avoir le soutien de ses collègues dans l'Armée.

Dans cette étude, nous ne dirons pas que l'armée française en Algérie a utilisé la torture. Cette formulation par trop générale est celle de milieux antimilitaristes ou favorables au FLN. La réalité est infiniment plus complexe ; la torture fut utilisée, mais, ni systématiquement ni partout.



le général Maurice Schmitt, lieutenant pendant la guerre d'Algérie

Un officier du 3e RPC qui participa à la Bataille d'Alger, le général Maurice Schmitt devenu ultérieurement Chef d'État-Major des Armées, entre 1987 et 1991, écrivit deux livres concernant l'épisode algérois de sa carrière, car, il fut mis en cause par d'anciens terroristes. Après avoir rappelé le côté atroce des activités de ceux-ci, le général (alors lieutenant) a indiqué que dans de nombreux cas, la destruction des filières du FLN n'avait pas nécessité la torture.

La confession des terroristes s'est souvent produite sans pression physique. Nombre de réseaux purent être détruits parce que des terroristes eux-mêmes, leurs chefs parfois, les livrèrent pour obtenir de sauver leur vie. Le général Schmitt affirme ceci : «.....Je maintiens que grâce à M. Moulay (Un terroriste ayant avoué sans contrainte), les interrogatoires durs qui, je l'ai écrit, nous répugnaient ont pu être très limités voire évités. » Alger-Eté 1957, éd L'Harmattan, 2002, p. 24.

Un autre soldat français de grande classe et de grand courage, le lieutenant-colonel Allaire arrêta Larbi Ben M'Hidi, très important chef du FLN. Jacques Allaire nous a expliqué que l'interpellation de celui-ci se fit sans violence. Uniquement par astuce en recourant à la manipulation et à l'infiltration. Son témoignage est enregistré et déposé au CDHA à Aix en-Provence, 29 avenue de Tubingen). Remis à l'équipe d'Aussaresses (voir 2e partie) Ben M 'Hidi fut ensuite exécuté.

Le problème moral que pose l'usage de la torture ne saurait être traité à la légère. Il en est tout particulièrement ainsi dans un pays de civilisation chrétienne comme la France.

L'écriture sainte[[ix](#)] enseigne en effet que l'homme fut créé par Dieu «à son image, selon sa ressemblance». En d'autres termes, la personne humaine a une valeur intrinsèque car elle comporte un élément divin ; elle est donc d'une certaine façon, sacrée. Le catholicisme enseigne en outre que le corps humain est le temple du Saint Esprit.

En Occident, les non-croyants et les agnostiques admettent généralement que toute personne humaine revêt une dignité propre, ne serait-ce que parce qu'ils vivent dans une société profondément marquée par le christianisme. Ils peuvent aussi se référer à des valeurs de caractère humaniste ou à des traditions gréco-latines.

Albert Camus, qui était agnostique, a souvent déploré l'usage de la torture qu'il jugeait contre-productif. En revanche, il a toujours eu soin de le faire sans tapage afin de ne pas fournir d'aliment ou de justification à l'emploi de la violence terroriste contre les civils.

il est déplorable que ces mêmes
milieux sensibles à ce cas Audin,
soient demeurés largement
indifférents au sort de plus de 3 000
Européens enlevés par le FLN,
notamment après le 19 mars 1962

Il n'est pas étonnant, par conséquent, qu'une fois révélée, l'affaire Audin ait suscité une émotion considérable dans les milieux intellectuels français. Toutefois, il est déplorable que ces mêmes milieux sensibles à ce cas Audin, soient demeurés largement indifférents au sort de plus de 3 000 Européens[x] enlevés par le FLN, notamment après le 19 mars 1962. N'oublions pas également celui de plusieurs de harkis torturés, emprisonnés et parfois massacrés après l'Indépendance.

Qu'un homme civilisé s'interroge sur la torture est parfaitement dans l'ordre des choses. On peut donc comprendre que l'intelligentsia soit troublée. Mais la dignité de la personne humaine est indivisible. Elle ne saurait dépendre des étiquettes politiques dont on affuble les victimes ou les bourreaux.

Rappeler la dignité de la personne est une chose et l'on ne saurait s'étonner si certains, jadis, s'émurent du sort de Maurice Audin. On peut cependant leur reprocher un manquement grave : leur **silence** en 1962 quand les victimes cessèrent de se trouver dans le camp des indépendantistes et se situèrent dans celui des partisans de l'Algérie française.

Pierre Vidal-Naquet écrivit, il est vrai, dans le Monde pour dénoncer les tortures infligées à des militants de l'OAS, et le traitement indigne des harkis. Mais il se tut ensuite. Sauf erreur, il n'a pas évoqué le problème des Européens enlevés aveuglément par le FLN après le 19 mars 1962, ou encore le massacre d'Oran, le 5 juillet 1962 (évalué à 671 victimes, disparues et décédées).

La tragédie dissimulée Oran, 5 juillet 1962

« Comme à l'accoutumée, le matin du 5 juillet 1962, j'entrepris ma tournée de ramassage... Il était environ 11 heures, j'étais sur le chemin du retour aux buanderies. Arrivé devant la morgue, je n'en crus pas mes yeux devant le carnage. Là, devant moi, une camionnette civile était chargée de corps d'Européens sans vie, empilés les uns sur les autres et ramassés en ville quelque temps auparavant. » Ainsi témoigne Antoine Romero. À Oran, le 5 juillet 1962, jour choisi pour célébrer dans la liesse l'indépendance de l'Algérie, des centaines d'Européens furent enlevés et tués. Et les troupes françaises, encore présentes dans la ville, sont restées l'arme au pied. Comme le leur avait ordonné le président De Gaulle. Cette journée poussera à l'exil des milliers de gens. Pourtant, pendant des décennies, l'événement sera occulté soigneusement des deux côtés de la Méditerranée.

S'appuyant sur des archives militaires inédites, des documents internes de la Croix-Rouge et de nombreux récits de survivants, Jean Monneret révèle tous les tenants et les aboutissants de cette tragédie dissimulée.

Jean Monneret est historien. Il a publié plusieurs ouvrages consacrés à la guerre d'Algérie.



9 782841 863082



2006-11 983318-6
2-84186-308-5 17 €

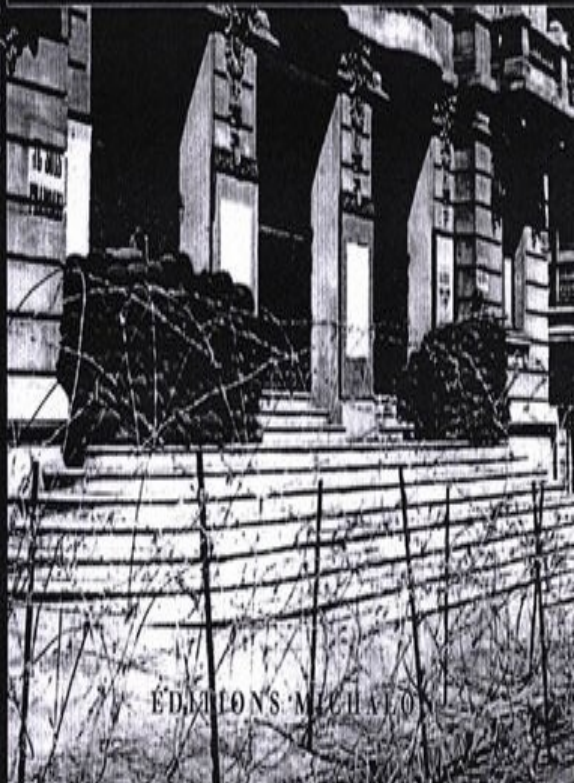
J.M.Lavau - En couverture : place Foch, 1962, façade de l'opéra d'Oran, photographiée par l'armée française.

ÉDITIONS MICHALON
La tragédie dissimulée
Oran, 5 juillet 1962

Jean Monneret

La tragédie dissimulée Oran, 5 juillet 1962

Document



ÉDITIONS MICHALON

Le deuxième manquement grave de ces intellectuels français fut le suivant : ils n'ont jamais dit comment il fallait lutter contre le massacre des civils innocents. Chacun comprend que la torture est un moyen déplaisant. Mais comment obtenir des renseignements ?

À vrai dire nombre des intellectuels que bouleversait la torture ne s'en souciaient pas. Pour beaucoup d'entre eux, la rébellion était légitime les victimes civiles du terrorisme étaient des victimes collatérales. Pour beaucoup,

l'objectif était d'aider le peuple algérien «à se libérer». D'où l'effrayant silence des mêmes lorsqu'en 1962, les Pieds Noirs déjà martyrisés pendant huit ans de guerre durent subir un surcroît d'enlèvements et de contraintes. Cela ne les intéressait pas.

Pour la plupart d'entre eux, le peuple algérien était globalement dressé pour sa liberté. Ce qui était **faux**. Mais pour ces intellectuels, combattre la torture ce n'était pas seulement combattre pour un principe, c'était aussi contribuer à l'émancipation d'un peuple opprimé.

Cette vision des choses, jamais remise en question, a nui à leur objectivité. Citons par exemple Vidal-Naquet : «...Reste qu'un peuple, le peuple algérien, était écrasé par une force considérable, issue d'un grand pays industriel moderne qui s'appuyait sur une minorité raciste de **colons**. » Affaire Audin , p. 32, op. cit. En 3 lignes, 3 erreurs au minimum.

un engrenage

L'affaire Audin soulève un autre problème : il a été affirmé que le jeune universitaire s'est évadé et il est porté disparu depuis 1957, or, il n'a jamais reparu. Le TGI de la Seine l'a déclaré décédé en mai 1966 (P. Vidal-Naquet, op. cit. p. 180). Que lui est-il donc arrivé ? Peut-on éclaircir son sort final ?

À Alger en juin 1957, l'atmosphère était tendue au plus haut point. Le 2 du mois, des bombes avaient explosé au carrefour de l'Agha et à la Grande Poste à l'heure de la sortie du travail faisant de nombreux morts et blessés parmi les travailleurs européens et musulmans qui rentraient chez eux. Le 9, Yacef Saadi chef des commandos FLN de la capitale commettait un attentat antisémite en faisant sauter le Casino de la Corniche (comme évoqué plus haut).

Aux exactions du FLN répondirent la recherche accrue du renseignement et les arrestations de militants clandestins. Les parachutistes investis de pouvoirs de police, démantelaient jour après jour les réseaux de poseurs de bombes. Usant des méthodes que nous avons rappelées, les «léopards» portèrent des coups sévères à la rébellion.

Or, depuis quelque temps déjà les militants communistes étaient dans leur collimateur. Depuis l'accord de juin 1956 conclu entre le PCA et le FLN, un certain nombre de militants communistes dont quelques Européens appartenant aux CDL avaient rejoint les rangs du FLN[xi]. À en croire le général Aussaresses dont nous reparlerons ultérieurement, le général Massu soupçonnait les communistes d'être partie prenante aux attentats meurtriers des réseaux de Yacef Saadi[xii]. Les militaires français étaient donc très désireux d'arrêter et d'interroger des communistes.

En réalité, à cette époque et depuis les accords, le PCA avait renoncé à diriger des groupes de lutte armée. Le CDL avait été dissous et ceux qui participaient aux activités du FLN le faisaient à titre individuel. Le Parti continua néanmoins d'exister sur le plan politique. Difficilement, car il était interdit et ses chefs traqués. L'un d'eux, André Moine fut particulièrement visé par les paras qui le soupçonnaient de diffuser un journal communiste clandestin Liberté ainsi qu'un

autre destiné aux militaires du contingent venus servir en Algérie, La voix du soldat.

Au tribunal militaire d'Alger

***Peine de réclusion
criminelle aux leaders
du P.C. algérien***

- Akkache et Moine : 20 ans
- Caballero et Catogni : 15 ans
- Alleg : 10 ans de prison

*Constant Tiffou et
Fernand Boillat relaxés*

LIRE NOTRE INFORMATION EN PAGE 14

L'Écho d'Alger, 16 juin 1960

Un militant du PCA le docteur Hadjadj, avait donné le nom et l'adresse d'Audin comme celui d'un hébergeur important. Le jeune universitaire était donc impliqué dans cette activité parfaitement illégale puisque le parti était dissous. Mais il n'avait rien à voir avec les anciens CDL et il n'était pas lié à l'activité des poseurs de bombes.

Les militaires français ont-ils sincèrement cru qu'Audin était un « gros poisson » et qu'ils devaient le faire parler impérativement ? Dans le contexte de l'époque ce n'est pas impossible, d'autant que nombre d'entre eux avaient vécu l'expérience indochinoise qui les avait convaincus de la puissance et de la perversité du communisme. Ceci n'éclaire pas pour autant le sort exact d'Audin.

Est-il mort sous la torture du fait d'un accident cardiaque ? (hypothèse envisagée par Vidal-Naquet).

Fut-il exécuté secrètement par les hommes de l'adjoint de Massu, Paul Aussaresses comme celui-ci le dira au journaliste Jean-Charles Deniau avant de mourir ?

Nous reviendrons sur ces points dans la deuxième partie de cette étude.

Toutefois une troisième explication toute différente fut, sur le moment, officiellement fournie : le mathématicien s'était évadé. Un rapport du colonel Mayer qui commandait le 1er RCP dont faisait partie les parachutistes interrogeant le mathématicien établissait qu'Audin s'était enfui le 21 juin vers 21h 40. Une jeep le conduisait à la PJ. Le détenu n'étant pas enchaîné en aurait profité pour détalier. Le sergent Misiri chargé du transfert fut sanctionné (certains ont mis en doute la réalité de cette sanction).

Le général Jacques Allard, alors à la tête de la Xe région militaire diligenta une enquête de gendarmerie qui confirma l'évasion[xiii]. Malgré ces éléments importants, ces circonstances de la disparition d'Audin n'ont guère convaincu. Elles furent en tout cas, immédiatement mises en doute par son épouse et ses avocats. Les uns et les autres accusèrent un certain lieutenant Ch..... d'avoir assassiné l'universitaire.

Vidal-Naquet émit une hypothèse distincte : Maurice Audin n'avait pas quitté le centre de tri et il était mort sous la torture.

De longues joutes judiciaires allaient s'ouvrir marquées par un déplacement de l'affaire à Rennes (comme pour Dreyfus), des rejets par la Cour de Cassation et une loi supplémentaire d'amnistie du 22 décembre 1966 qui aboutit à la déclaration que l'action judiciaire était éteinte.

La guérilla juridique menée par les partisans d'Audin se poursuivit durant de longues années. Des campagnes de presse occasionnelles s'efforcèrent de relancer l'affaire avec un succès limité. Elle connut un nouvel essor en 2001, avec des déclarations du commandant, devenu général, Paul Aussaresses, ce que nous allons examiner ci-après.

Jean Monneret

- [le site de Jean Monneret](#)

Chronologie succincte de l'Affaire Audin

20 juin 1956 : Le FLN déclenche une vague d'attentats aveugles contre les Européens dans Alger.

7 janvier 1956 : Les pouvoirs de police du préfet Baret sont transmis au général Massu. La campagne contre la torture s'intensifie en métropole.

2 juin 1957 : Attentats de l'Agha et du Carrefour de la Grande Poste. Des bombes placées dans les socles en fonte des lampadaires les transforment en obus qui fauchent des dizaines de travailleurs européens et musulmans.

9 juin 1957 : Attentat au Casino de la Corniche : de nombreux jeunes israélites, habitués des lieux sont touchés.

11/12 juin : Maurice Audin est arrêté par des paras du 3ème RPC.

15 juin : Henri Alleg, important dirigeant communiste, est arrêté au domicile d'Audin où une souricière a été tendue.

22 juin : Mme Audin apprend que son mari est assigné à résidence. Le bruit court qu'il a été torturé.

1er juillet : Elle est informée que son mari s'est évadé.

4 juillet : Assistée par ses avocats communistes, elle porte plainte contre X pour homicide.

Début décembre 1957 : Création à Paris du comité Maurice Audin.

13 mai 1958 : Parution du livre de son secrétaire, Pierre Vidal-Naquet, L'Affaire Audin.

23 juin 1960 : Le procès concernant Audin a lieu à Rennes.

10 août 1960 : La Cour de cassation rejette le pourvoi de Mme Audin.

24 août 1961 : Le Comité Audin proteste contre la torture qui vise des militants OAS. Un des avocats communistes de Mme Audin démissionne.

Juillet 1961 : Les avocats du comité déposent un long mémoire.

20 avril 1962 : Ordonnance de non lieu.

[i] Organisation dirigeant la rébellion indépendantiste en Algérie.

[ii] Contrairement à ce qu'une partie de la presse de l'époque laissait entendre car, elle avait tendance à parler d'une collusion du FLN avec les communistes, les choses étaient plus compliquées.

[iii] D'inspiration nationaliste et là aussi accusés d'être des agents hitlériens.

[iv] Ainsi le Secrétaire Général du PCA, Larbi Bouhali avait-il été expédié dans les pays de l'Est dès le début des troubles en Algérie. Il passa toute la Guerre d'Algérie en URSS.

[v] Il est à noter cependant qu'à la fin de la Guerre d'Algérie, en 1962, Vidal-Naquet condamna les tortures infligées à certains militants de l'OAS. Ceci entraînera l'opposition d'un avocat communiste du Comité, Maître Jules Borker.

[vi] Les Éditions de Minuit, 1958 et 1959.

[vii] On remarquera que Vidal-Naquet ne reprend pas à son compte l'expression Le jeune savant que le parti communiste, expert en désinformation, accolait souvent au nom d'Audin.

[viii] Voir l'ouvrage du professeur Jauffret Ces officiers qui ont dit non à la torture, Ed. Autrement. Pour Denoix de Saint-Marc et le colonel Trinquier on peut consulter des vidéos provenant de INA.fr. Pour Godard Le livre blanc de l'armée française en Algérie. Ed. Contretemps 2002 p. 117.

[ix] Genèse 1, 26.

[x] Le chiffre de 3 018 européens enlevés fut fourni au Sénat le 7 mai 1963 par M. Jean de Broglie. Les travaux récents de Jean-Jacques Jordi Un silence d'État, Ed. Soteca (p. 155) établissent que sur ce total 1 583 d'entre eux sont restés à ce jour portés disparus.

[xi] Le plus connu d'entre eux Ferdinand Iveton, accusé d'avoir déposé une bombe à l'usine à gaz où il travaillait fut arrêté et guillotiné.

[xii] Ce qui était vrai de quelques-uns d'entre eux comme le Dr Timsit ou Giorgio Arbib qui avaient participé à la confection d'explosifs mais ils étaient intégrés à l'organisation FLN ce qui n'était pas le cas de Maurice Audin.

[xiii] La thèse de l'évasion a été très affaiblie par le fait que la TGI de la Seine a déclaré Audin décédé, en mai 1966. En outre, le sergent Misiri interrogé par le journaliste a affirmé que l'évasion n'était qu'un simulacre. Voir l'ouvrage de J.-C. Deniau p. 212, La vérité sur la mort de M. Audin.

Le livre de Jean-Charles Deniau (1)

Jean MONNERET

Le journaliste Jean-Charles Deniau prétend avoir résolu l'énigme de la disparition d'Audin. Pour cela, il a longuement interrogé le général Aussaresses, devenu nonagénaire et quelques-uns de ses acolytes de l'époque. Un seul a accepté (ou pu) répondre à ses questions : Pierre Misiri, déjà cité.

Paul Aussaresses était à l'époque commandant. Il fut un personnage-clé de la Bataille d'Alger. Deniau lui a fréquemment rendu visite en Alsace, ces dernières années, où, soigné par son épouse, il a passé les derniers moments de sa vie.

Jacques Massu était investi de pouvoirs de police à Alger. Il avait un état-major officiel dirigé par son adjoint le colonel Godard, grand résistant (2). Six régiments furent engagés dans la capitale contre le FLN. On sait aujourd'hui qu'à côté de cet état-major officiel, le général Massu en avait créé un autre, clandestin. Paul Aussaresses était à sa tête.



Paul Assaresses, capitaine

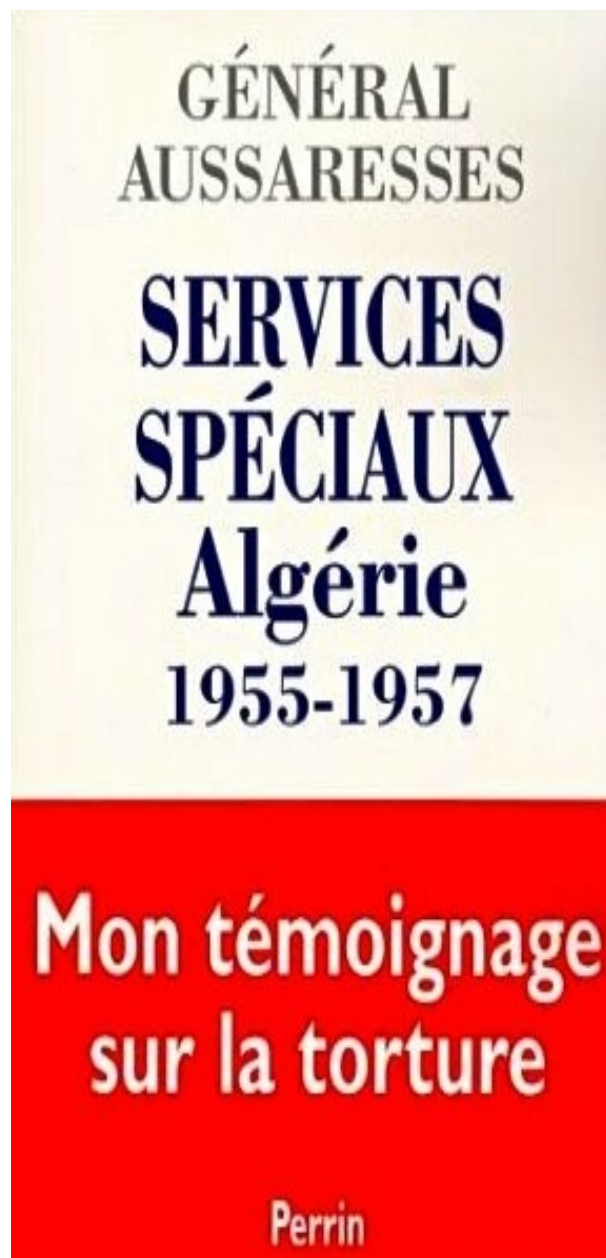
À ce stade de notre exposé, nous devons indiquer que nous allons être amené à citer abondamment Paul Assaresses. Ceci est nécessaire pour expliciter notre désaccord sur certains points avec le livre de Jean-Charles Deniau.

Chacun comprendra que ceci répond à un impératif didactique. Pour autant, nous ne considérons pas le témoignage du général Assaresses comme entièrement crédible. L'abondance des faits évoqués et des détails fournis le rendent néanmoins d'une certaine façon incontournable.

De nombreux officiers supérieurs et généraux ont émis des jugements sévères sur le général Assaresses (réunis en partie dans le Livre Blanc de l'Armée française en Algérie, Ed. Contretemps (pages 15, 16, 17)). Son témoignage

n'est pas entièrement fiable mais le considérer simplement comme nul et non avenu serait très opposé à la méthode historique.

Voici comment l'intéressé expose son rôle dans son livre Services Spéciaux, Ed. Perrin, 2002 (p. 90 et suivantes).



«...Indépendamment de l'E.M. préfectoral qu'il était en train de constituer à raison de deux officiers par régiment de la 10e D.P., soit une dizaine au total (3), Massu avait jugé utile la création d'un état-major parallèle. Parallèle pour ne pas dire secret..

Massu avait eu besoin de deux adjoints : le colonel Trinquier [ci-contre, à gauche] pour le renseignement et un autre pour l'action. Le deuxième adjoint devait entretenir un contact permanent avec les services de police, les commandants de régiments

et les OR [officiers de renseignements] de ces régiments. Massu m'avait choisi pour ce poste, solution judicieuse vu le nombre de gens que je connaissais...» (souligné par nous).

Aussaresses indique en outre (p. 92) que sa nomination était due également au colonel Godard [ci-contre, à droite], lequel, hostile à la torture et à l'implication de l'Armée dans un travail de police, ne voulait pas s'y trouver mêlé. La nomination d'Aussaresses à l'état-major clandestin était donc un cadeau empoisonné. De plus, Godard et lui s'entendaient mal depuis l'Indochine pour des raisons tant personnelles que militaires.

Aussaresses commente ainsi cette partie de son récit : «...Je n'ai pas pu dire non à Massu. Ou j'acceptais ou je quittais l'armée. Quitter l'armée c'était quitter les services spéciaux, c'était renoncer à un idéal, c'était trahir (4). Alors je suis monté dans ma jeep et, à contrecœur je suis parti pour Alger».

Selon le général (alors commandant) Aussaresses (p. 97), Massu lui aurait dit ceci : «Non seulement le FLN tient Alger, mais ses principaux chefs y sont installés. Tout le monde le sait. Aujourd'hui Aussaresses, nous allons les liquider, très vite et par tous les moyens : ordre du gouvernement. Puisque vous n'étiez pas volontaire, vous savez que ce n'est pas un travail d'enfant de chœur...».

La suite allait le confirmer : «J'étais l'homme des services spéciaux de la Bataille d'Alger» commente Aussaresses (p. 102). Entre le 15 et le 16 janvier 1957, des milliers de suspects furent interpellés (p. 110). Bien d'autres allaient suivre. Dans cet épisode, Paul Aussaresses fut, pour reprendre ses termes (p. 124) «le chef d'orchestre de la contre-terreur».



Une grève insurrectionnelle tentée par le FLN fut brisée, vigoureusement. Les filières terroristes furent également détruites sans ménagement. Là encore, il suffira de laisser parler Aussaresses : ...«ma mission m'amenait à organiser les arrestations, à trier les suspects, à superviser les interrogatoires et les exécutions sommaires (p. 143) (5).

Sans que la chose soit dite, les régiments occupant un secteur comprirent que le rôle du commandant et de son équipe était de les soulager des tâches désagréables, dont l'exécution de gens tenus pour dangereux ou trop abîmés par les interrogatoires.

Une large majorité des suspects appréhendés était ensuite conduite dans des camps où ils étaient assignés à résidence. Les gens recrutés de force par le FLN étaient parfois libérés ou invités à gagner les rangs de l'Armée ou de la police. Les interrogatoires de ceux des interpellés qui étaient tenus pour dangereux étaient menés sans états d'âme.

Parmi eux, les participants à des attentats étaient liquidés. «Mes hommes, écrit Aussaresses, partaient à une vingtaine de kilomètres d'Alger, dans des maquis lointains et les suspects étaient abattus d'une rafale de mitraillette avant d'être enterrés» (p. 147).

C'est dans ce contexte particulièrement sulfureux qu'il faut replacer l'arrestation et la disparition de Maurice Audin. En interrogeant longuement Aussaresses devenu grabataire, le journaliste Deniau lui a arraché ce qu'il pense être ses ultimes secrets, d'où son livre *La vérité sur la mort de Maurice Audin*. Il s'est en outre efforcé de voir ceux qui furent les collaborateurs du vieux général à l'époque. L'un d'eux (Ga...) a refusé de le rencontrer. Un autre, être un peu simple et quasiment illettré, ne pouvait guère le renseigner, il s'est donc concentré sur l'ex-sergent Pierre Misiri qui fut un des responsables des exécutions sommaires. Ce dernier a commencé par dire qu'Audin était mort durant un interrogatoire (p. 137).

On remarquera donc que ce récit affaiblit davantage encore la thèse officielle de l'évasion d'Audin. Rappelons que Misiri était dans la jeep censée transporter le mathématicien. Il qualifie d'ailleurs toute la chose de «simulacre» (page 212).

Toutefois Jean-Charles Deniau, s'est montré fort peu convaincu par l'hypothèse d'une mort accidentelle sous la torture. Il a donc décidé de ré-aborder l'affaire Audin avec le général Aussaresses, « face à face » (p. 181). En cuisinant le vieux général il a réussi à lui arracher trois éléments d'information :

Massu était persuadé qu'Audin savait où se cachait André Moine. Celui-ci était le responsable suprême du PCA clandestin (6). Il était chargé de la publication secrète du journal *Liberté* et aussi de *La Voix du soldat*, organe de propagande destiné aux militaires du contingent. Aussaresses ne croyait guère qu'Audin sache où se trouvait Moine, en raison du cloisonnement inhérent à l'action clandestine.

Le vieux général a démenti l'hypothèse selon laquelle un certain lieutenant Ch ... avait étranglé Audin dans un moment de fureur, rumeur ayant circulé à l'époque.

Pierre Misiri était en contact direct avec Aussaresses pour les «choses délicates» (comprendre les exécutions)... «quand il y avait quelque chose de sérieux à faire», selon son expression (p. 213 du livre de Deniau).

Jean-Charles Deniau va, à partir de là, redoubler d'insistance vis-à-vis d'Aussaresses. Il affirmera devant lui que l'ordre d'exécuter le jeune universitaire ne pouvait venir que du général Massu.



le général Aussaresses, à la retraite

Aussaresses en viendra (par lassitude ?) à acquiescer à l'insistante demande du journaliste. Or, le général très fatigué, rappellera de toute son énergie résiduelle que Massu agissait sur les ordres du Ministre résident Robert Lacoste. À quoi il ajoutera ceci : «Massu croyait qu'Audin savait tout et c'est Audin qui a payé pour tout le monde» (p. 232).

Naturellement, le journaliste s'en montre satisfait. Mais n'est-ce pas tout simplement ce qu'il voulait entendre ? Par l'effet d'une espèce de tautologie cette hypothèse qu'il tient pour la bonne, lui paraît être La Vérité.

bien des versions...

Aussaresses après avoir évoqué l'évasion d'Audin puis sa mort accidentelle par la maladresse d'un gardien (p. 220) en vient à présent à admettre que le

mathématicien est mort par une décision de Massu. Au terme de ces longues interrogations, le vieux général est-il encore crédible ? Madame Audin, pour sa part, affichera son scepticisme (7) et elle rappellera qu'Aussaresses n'avait jamais cessé de mentir.

Le général précisera qu'Audin fut exécuté à une vingtaine de kilomètres d'Alger et enterré au même endroit. Ceci permettra au journaliste d'annoncer, dans un premier temps, que la tombe (sic) de Maurice Audin se trouve entre Zéralda et Koléa (indication pour le moins imprécise) (8). Le plus sensationnel dans ce livre est la mise en cause directe et personnelle du général Massu comme donneur d'ordres. À quoi il faut ajouter l'accusation concernant un certain lieutenant Ga... , déjà cité, auteur allégué du coup fatal.

Et puis finalement, Aussaresses prendra sur lui d'avoir «donné l'ordre de tuer Audin» (p. 248). Ce qui contredit le point précédent et exonère Massu comme le lieutenant Ga... d'une responsabilité directe dans le meurtre. Ce que Deniau tend à sous-estimer, car il en tient pour la culpabilité de Massu. Au total, on conviendra qu'il y a bien des versions du décès d'Audin et bien des virevoltes de la part des intéressés.

Il faut savoir en outre que Deniau n'est pas le seul à harceler Aussaresses. Il fait allusion ; je le cite : « ... [à] tous les journalistes qui, depuis bientôt quinze ans, tentent de percer le mystère de la mort de Maurice Audin. De Paris ou de province, ils téléphonent régulièrement au général Aussaresses».

l'entrevue avec Misiri

Aussaresses a donc été accusé d'avoir menti et souvent. Pourquoi Jean-Charles Deniau est-il convaincu d'avoir réussi à connaître, et lui seul, la vérité au point d'intituler son livre en conformité ? Ceci découle, pour une bonne part, de ses rencontres avec Misiri. Celui-ci vit dans le Midi. Il dira d'abord qu'étant arabo-berbère, il se limitait à interroger les prisonniers non ou insuffisamment francophones. Dans un deuxième temps, il a admis que l'évasion d'Audin fut montée de toutes pièces (p. 212).

Lors de sa nouvelle rencontre avec le journaliste, Misiri va plus loin. Il répondra affirmativement à la question de savoir s'il était présent à l'exécution d'Audin et à l'inhumation de sa dépouille.

Jusque-là, il avait été question d'un cadavre enterré entre Zéralda et Koléa. Or, cette fois, Misiri parle d'une ferme proche de Sidi-Moussa. Commentaire de Deniau : «...Du bout des lèvres, Misiri vient de briser le silence entretenu par l'Armée» (p. 240), car l'intéressé parle, il admet que la mission était ultrasecrète et que le silence était impérativement requis. Il admet encore que l'ordre de liquider Audin fut donné par Aussaresses. Celui-ci n'avait confiance, rappelons-le, que dans sa petite équipe.



Elvire et Paul Aussarasses

Pour sa part, le journaliste ne manque pas de s'appuyer sur le mot écrit par Madame Aussarasses, sous la dictée de son mari. Dans ce texte envoyé au journaliste, le général s'accuse nommément : «J'ai donné l'ordre de tuer Audin» (p. 248) (9).

Or, ceci, il faut le redire que cela plaise ou non, n'est pas vraiment en concordance avec un élément précédent de l'enquête de J-C. Deniau. Le journaliste a en effet la conviction que l'ordre suprême venait de Massu (p. 230 et 231). Or, Aussarasses dans son aveu signé, n'accuse pas ce dernier.

Dans le seul document écrit qu'il laisse, à ce sujet, il endosse et lui seul, toute la responsabilité. Certes on objectera qu'Aussarasses avait accusé Massu précédemment. Dans une conversation animée (qu'on peut supposer enregistrée et qui se trouve aux pages 230 et 231 de son livre), le général nonagénaire avait admis la responsabilité de son supérieur. Mais sur l'énorme insistance du journaliste (souligné par nous).

la conversation Deniau/Aussarasses



Jean-Charles Deniau

L'échange qui eut lieu entre le journaliste et le général est au cœur du livre. Il est trop important pour que nous évitions de le citer ici. Je renvoie aussi le lecteur à l'ouvrage concerné :

- «...Comment ?
- Eh bien ! On l'a tué au couteau.
- Et pourquoi ?
- Pour qu'on pense, si on le trouvait, qu'il avait été tué par les Arabes. Nous, on ne tuait pas souvent au couteau. Voilà et qui a décidé de ça, c'est moi. Ça vous va ?
- Je cherche seulement la vérité. (Il s'énerve)
- La vérité, c'est qu'on a tué Audin.
- Qui l'a tué ?
- Un capitaine dont j'ai oublié le nom et qu'on nous avait prêté pour ça.
- Et après, vous avez monté le coup de l'évasion ?
- Voilà.
- Mais l'ordre a été donné par qui ?
- Par moi.
- Et Massu... il est dans le coup ?
- Oui.
- Vous, vous êtes un soldat et vous obéissez, n'est-ce pas ?
- Oui. Bien sûr, j'ai obéi à Massu. Mais c'est mon initiative ⁽¹⁰⁾ parce que j'avais appris par Massu la colère du G.G. ⁽¹¹⁾ voyant que les «cocos» français venaient dans ses plates-bandes...



Bigerad, Massu et Lacotse, en janvier 1957

- Mais, dites-moi, rien ne pouvait se faire à l'époque sans Massu. C'était lui qui décidait tout...
- Oui, oui..
- Vous préférez prendre sur vous, plutôt que d'accuser Massu ?
- Voilà, c'est ça...»

Ce passage démontre clairement la pression qu'exerce le journaliste. Lorsque le vieux général rappelle qu'il doutait qu'Audin pût savoir où se cachait André Moine, ce qui différencie nettement sa position de celle de Massu, qui lui en était persuadé, le journaliste ne veut pas en tenir compte ; «je connais cette antienne » (p. 231). N'est-ce pas parce que, dans son esprit, il y a une unité de pensée entre Massu et Aussaresses ?

Le premier ordonne, le second exécute ; oubliez leurs désaccords !

Reprenons donc ce que dit Aussaresses : «C'était», dit-il, «mon initiative». À la question de savoir si l'ordre d'exécuter venait de Massu, il répond affirmativement, mais très bas, et du bout des lèvres. Lorsqu'à la page 231 suivante, le journaliste revient à la charge en ces termes :

- «Mon Général, j'ai tourné la question dans tous les sens. Ma conclusion c'est que l'ordre d'exécuter Audin, il vous a été donné par Massu ? (Silence et très bas) (nous soulignons)

- Oui. Vous pouvez le dire maintenant.

Ce n'est pas une question de J.C. Deniau, c'est une affirmation. Mais Aussaresses se reprend presque aussitôt :

- Oui... Mais attendez... il le tenait du G.G. (Ministre résidant). Je traduis ce que le G.G. (le ministre résidant Lacoste) pensait...»

Le vieux général n'affirme pas avoir reçu un ordre direct et personnel d'un supérieur. Il traduit nous dit-il. Il interprète, en fait, la volonté de ses supérieurs. Bref, pour nous lecteurs, le doute reste permis quant à l'existence d'un ordre précis et direct de Massu.

Jean-Charles Deniau est certes un journaliste parfaitement compétent. Nous ne discutons pas son honnêteté intellectuelle mais son affirmation de la page 232 : « Il [Aussaresses] n'a fait qu'exécuter l'ordre de son supérieur hiérarchique » ne nous convainc pas.

Le vieux général fait allusion à une hiérarchie qui n'est pas seulement militaire mais politico-militaire.

Lorsqu'il fait allusion à l'exécution des ordres, la formulation est floue : «Bien sûr, j'ai obéi à Massu. Mais c'est mon initiative». Auparavant, à la question : «L'ordre a été donné par qui ?» il répond : «Par moi».

Aussaresses fait donc allusion à des ordres donnés de manière globale et à la promesse d'une couverture pour les actes répréhensibles. Il évoque selon nous un ordre de ce type qui lui laissait une marge de manœuvre et dont il prend la responsabilité.

Aussaresses n'a-t-il fait qu'exécuter un ordre direct et précis de Massu ? On peut le croire ou ne pas le croire. Tout est dans le ne... que ... Il n'y aura pas de preuve autre que ce dialogue des pages 230, 231, 233.

Est-ce une preuve ?

Pour justifier la marge de doute qui subsiste à nos yeux, il faut en revenir à la lettre écrite par Madame Aussaresses et, rappelons-le, dictée par son mari. Ce court texte est clair.

Le général Aussaresses revendique sans ambages une responsabilité personnelle et entière : «J'ai donné l'ordre de tuer Audin.»

N'a-t-il fait qu'exécuter un ordre de ses supérieurs hiérarchiques dans ces conditions ? Peut-être. Peut-être pas.

Nous ne pouvons en tout cas qu'indiquer notre scepticisme lorsque Deniau, fort du oui (très bas) par lequel Aussaresses a acquiescé à son insistante question, affirme :

«Je viens de marquer un point capital» (p. 232). La suite montre, dans une certaine mesure, que le journaliste tire une conclusion précipitée : «Même, s'il s'en défend (sic), Paul Aussaresses n'a fait qu'exécuter l'ordre de son supérieur hiérarchique...».

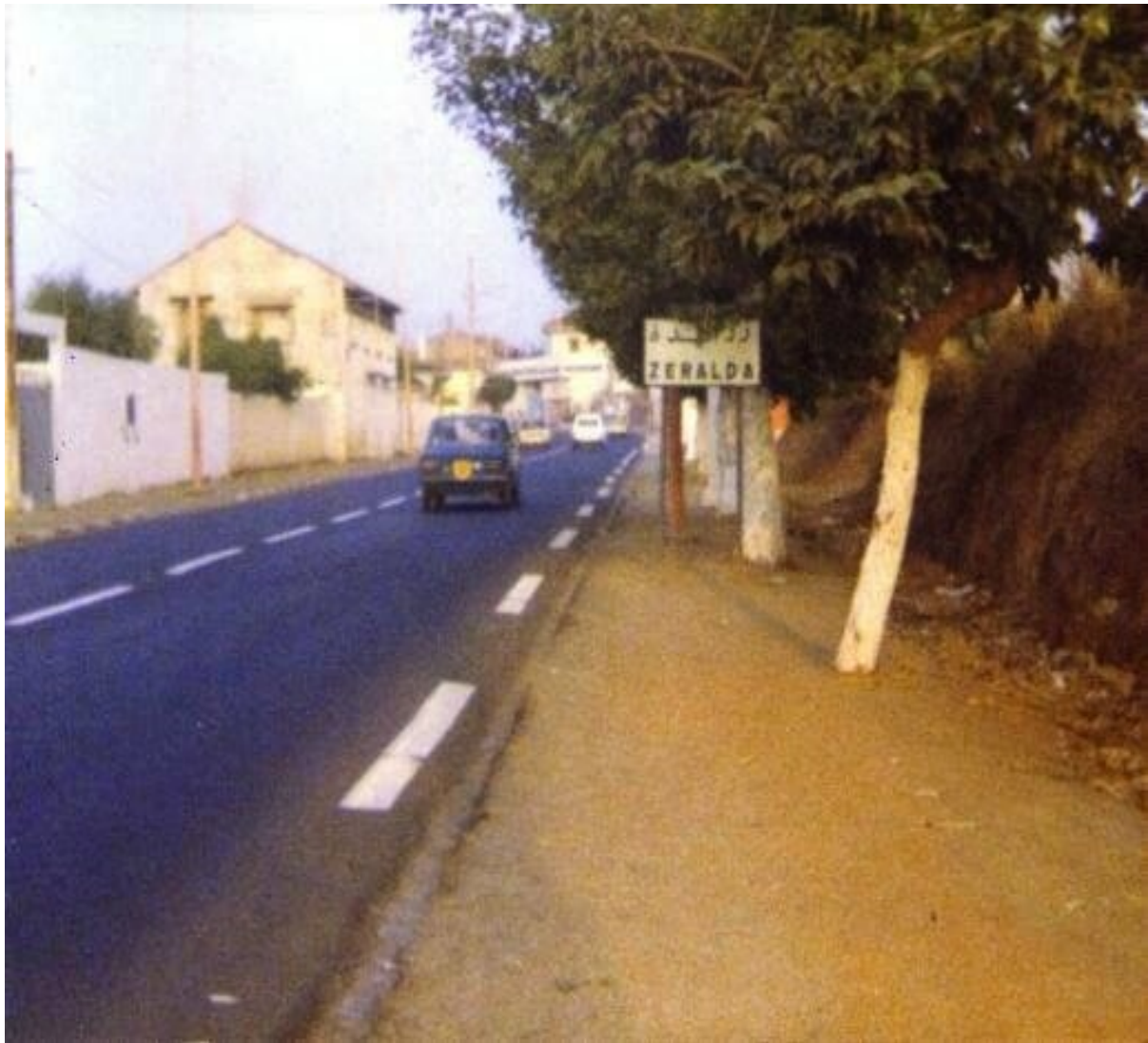
Nous ne pouvons qu'être en désaccord.

Aussaresses s'en défend en effet et cela ne peut être escamoté. Qu'il fût sous les ordres de Massu, nul ne le conteste. Qu'il ait exécuté Audin sur l'ordre direct immédiat du chef de la 10e D.P., voilà qui n'est **pas vraiment établi**.

Car, curieusement, J-C. Deniau ne rappelle pas que Robert Lacoste, avant Massu, était à l'origine de la chaîne hiérarchique, ce que fait Aussaresses. Or, Jacques Massu n'est plus de ce monde. Il ne peut se défendre. Donc, ce qui peut paraître «évident» en termes de journalisme, l'est beaucoup moins pour un historien. Un témoignage ne peut constituer une preuve. Surtout s'il est arraché à un vieillard cacochyme, au seuil de la mort.

Est-ce la raison pour laquelle Deniau a voulu conforter son enquête en reparlant à Pierre Misiri ? Celui-ci eut en effet de tardives réminiscences à propos d'une ferme où serait enterré Audin. Près, cette fois, de Sidi-Moussa.

Le journaliste photographiera une ferme qu'il repère entre Baraki et Sidi-Moussa. Le cliché envoyé par Ipad atteint Misiri en France en direct sur son portable. L'ex-sergent croit reconnaître le lieu... Cinquante-cinq ans après... Deniau écrit d'ailleurs prudemment : «... que les erreurs sont toujours possibles » (p. 265). Certes.



entrée de Zéralda

Conclusion

Le principe testis unus, testis nullus [un témoin unique est un témoin nul] s'applique en histoire comme dans les prétoires. Pierre Misiri, est bien un témoin unique. Qu'il ait pu reconnaître une ferme fantôme, abandonnée par ses propriétaires pieds-noirs partis en Australie, et cela plus d'un demi-siècle après et, depuis l'autre rive de la Méditerranée, relève de l'exploit.

Après une première évocation de Zéralda et de Koléa comme dernières demeures d'Audin, qui sont à l'Ouest d'Alger, nous voici à Baraki au Sud-Est de la capitale. Pour faire bonne mesure, un algérien a déclaré récemment qu'il se souvenait qu'Audin avait été enterré à Oued-El-Alleug au cimetière de Ben Salah (El.Watan.com 23/10/14).

En ce qui concerne la responsabilité directe de Massu, le doute est d'autant plus permis que l'on éprouve un malaise à voir discrètement gommée la responsabilité des hommes politiques. Aussaresses pour sa part, a tenu à rappeler avec insistance qu'au-dessus des militaires il y avait des politiques (p. 231).

Sans mettre en question la sincérité de ceux qui ont entrepris des recherches délicates sur un passé douloureux où le manichéisme n'a pas sa place, il paraît indispensable que des historiens fassent entendre leur voix.

Si l'on compare le bruit fait autour du cas Audin et le silence d'État qui a accompagné la disparition de 1 583 européens d'Algérie, dont le plus grand nombre après le 19 mars 1962, on est obligé de constater que pour certains intellectuels de l'époque, il y avait deux poids et deux mesures.

Hypersensibilité et hypermnésie pour un disparu indépendantiste, sensibilité réduite au minimum ou absente pour de malheureux civils pieds noirs qui n'eurent que le tort d'être au mauvais endroit au mauvais moment. On évoque souvent un devoir de mémoire. Il y a aussi un devoir d'objectivité.

Jean Monneret
historien